

# BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE (BPA)

## Travaux de la Production Animale

“Des emplois de salariés qualifiés à l’année dans des exploitations agricoles, des groupements d’employeurs ou services de remplacement”

En apprentissage ou en formation professionnelle continue

### PUBLIC

- Jeunes de 15 à 29 ans en apprentissage. Dérogation possible pour les jeunes de 15 ans
- Adulte justifiant d’une année d’activité professionnelle à temps plein, tous secteurs confondus

### OBJECTIFS

- Développer des savoir-faire et se qualifier en vue d’un emploi salarié en polyculture et élevage

### CONDITIONS D’ADMISSION

- Posséder un niveau équivalent au CAP ou 3<sup>ème</sup>
- Aptitudes physiques
- Valider les tests de positionnement et l’entretien de motivation
- Le candidat doit avoir effectué un stage en exploitation agricole avant l’entrée en formation
- Avoir un maître d’apprentissage si formation par la voie de l’apprentissage

### NOS SPECIFICITES

- Parcours de formation adaptés en fonction des compétences à développer selon le projet professionnel du candidat
- Formation en alternance s’appuyant sur un réseau d’entreprises partenaires
- Possibilité de suivre la formation en apprentissage ou en contrat de professionnalisation sur 2 ans ou en formation professionnelle continue sur 9 mois
- Atelier sur la ferme Reinach : réalisation de la traite , participation à la transformation fromagère, ...
- Visites d’exploitations agricoles

### FORMATION

#### DURÉE ET LIEU

- **Formation professionnelle continue :**  
9 mois dont 30% du temps de formation en entreprise

- **Formation par apprentissage:**  
24 semaines de regroupement en centre sur 2 années, soit 25% du temps, et le reste du temps dans une exploitation d’élevage de ruminants, groupement d’employeurs ou service de remplacement
- Début de la formation : septembre

# BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE (BPA)

## Travaux de la Production Animale



## CONTACTS

### CFPPA SAVOIE-BUGEY

#### Responsable de formation

Emilie LAYDEVANT

#### Informations pédagogiques :

emilie.laydevant@educagri.fr

#### Informations adminis. et financières

- Formation continue :

Anne-Sophie ABADIE (Tel : 04 79 75 99 56)

anne-sophie.abadie@educagri.fr

- Apprentissage :

Carole TAILHARDAT (Tel : 04 79 75 99 58)

carole.tailhardat@educagri.fr

### DOMAINE REINACH

73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Tel : 04.79.25.42.02

Fax: 04.79.25.44.08

cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr  
www.reinach.fr



## FORMATION (suite)

### CONTENU

- **Identifier et présenter les composantes principales de la conduite d'un atelier de production animale**
- **Effectuer les tâches et les travaux liés à la conduite du troupeau** ainsi que ceux liés à la mise en place et à **la récolte des cultures fourragères** associées, en situation de plaine et/ou de montagne :
  - Maîtriser les techniques et les gestes professionnels nécessaires à la conduite d'un troupeau (traite, alimentation, contention et manipulation des animaux, suivi de la reproduction, repérer un animal malade et réaliser des traitements simples).
  - Maîtriser les techniques et les gestes professionnels nécessaires à la conduite d'une culture fourragère en utilisant rationnellement les outils et matériels (travaux de fenaison, travail du sol, semis, fertilisation, traitements de récolte).
- **Mobiliser des connaissances en mathématiques** pour résoudre des problèmes simples de la vie sociale et professionnelle
- **S'exprimer et communiquer par oral et par écrit** dans les situations de la vie professionnelle et sociale
- **Mettre en œuvre un comportement adapté aux situations professionnelles** (respect des règles de sécurité, maîtrise du comportement vis-à-vis des animaux)

### VALIDATION

- Diplôme de **niveau 5** du Ministère de l'Agriculture
- Les 10 unités capitalisables (UC) doivent être acquises pour la délivrance du diplôme. Celui-ci comprend 9 Unités Capitalisables dont 2 UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi) sont validées en situation professionnelle

### PRATIQUE

- Possibilité de restauration et d'hébergement suivant les places disponibles
- Rémunération et financement selon le statut des apprenants :
  - **Stagiaires en formation continue :**
    - Rémunération selon le statut du candidat
    - Possibilité de prise en charge des frais de formation
  - **Apprenti :** salaire versé par l'employeur suivant la grille de l'apprentissage : de 25% à 100% SMIC en fonction de l'âge et de l'année de formation
- A l'issue de la formation, l'apprenti/stagiaire accède directement à des emplois salariés en polyculture et élevage dans des exploitations agricoles, groupements d'employeurs ou services de remplacement.



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

